PAS À PAS

N° 25 - JUIN 2026

ACTUALITÉS - Pacte Européen - *Jean-Luc VARENNE*

Le 12 juin 2026 est entré en application dans toute l'UE le pacte asile et migration. Tous les pays de l'UE sont tenus de l'appliquer. Comme tous les règlements européens, il a force de loi sur les lois nationales. Ce pacte modifie 40% du CESEDA (Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers des Demandeurs d'Asile et des apatrides).

Il s'agit d'un tour de vis sans précédent, un affaiblissement des droits fondamentaux des demandeurs d'asile dans l'UE. Il se décline en plusieurs volets dont les plus importants sont :

Le filtrage : toute personne en situation irrégulière arrivant aux frontières extérieures de l'Europe, c'est à dire les aéroports ou les ports, sera privée de liberté pendant 7 jours, le temps de faire un fichage complet des personnes abaissé à l'age de 6 ans au lieu de 14 ans jusqu'à maintenant.

Aux empreintes digitales d'EURODAC sont rajoutés les enregistrements biométriques faciaux. Cette période est censée permettre d'identifier le type de procédure de demande d'asile : accélérée, il pourra alors y avoir un maintien en zone d'attente allant jusqu'à 12 semaines ; classique, l'entrée sur le sol européen sera alors autorisé pour continuer les démarches. Le pacte asile immigration utilise un principe juridique éminemment contesté : la fiction de non entrée sur le territoire européen pendant la période de filtrage.

Les zone d'attente déjà existantes vont devoir s'agrandir. A Roissy, rien n'est prêt, les quelques locaux existants sont indignes (présence de punaise et autres cafards).

L'externalisation de l'asile : Il deviendra possible d'envoyer les personnes dans des pays tiers considérés comme « sûrs » pour y instruire les demandes d'asile. Le respect de la personne de choisir le pays où elle souhaite demander l'asile est foulé aux pieds.

Une procédure de retour dans des pays tiers, appelés « hubs » pour les personnes déboutées et dont le pays d'origine refuse de les accueillir. Aucune garantie de traitement digne des personnes et de leurs droits n'est assurée. Quel sera l'avenir de ces personnes dans des pays qu'elles n'ont pas choisi, si ce n'est croupir dans des camps ? Il s'agit essentiellement de pays africains qui y voient une aubaine pour obtenir un financement. Pour l'instant seuls 2 pays ne vont pas appliquer cette procédure, l'Espagne et la France, mais pour combien de temps encore.

Le gouvernement français n'a pas préparé l'application de ce nouveau règlement, l'OFPRA vient de sortir à la va-vite un nouveau formulaire de demande d'asile. L'impréparation en est complète. La défense des migrants en demande d'asile va devenir encore plus difficile, l'accès des personnes à une défense de leurs droits sera rendue encore plus compliquée dans les zones d'attente.

Les recours juridiques devront s'appuyer sur des textes à plus forte valeur hiérarchique, soit européens comme la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH - 1950) ou la Charte des droits fondamentaux de l'UE (2000, contraignante depuis 2009) soit internationaux comme la la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH – 1948).

À VOS AGENDAS !

FÊTE DELA SOLIDARITÉ : ITINÉRANCE 20 ANS DÉJÀ !

- **Du 21 au 26 septembre,** Itinérance fête ses 20 ans ! Tout au long de la semaine, vous pourrez participer à différentes actions : portes ouvertes, rencontres, projection de films...

Le samedi 26 septembre un programme riche marquera la fin de cette semaine anniversaire : concerts, spectacles, jeux, restauration...

ACTUALITÉS - Afghanistan : mariage des enfants - *Martine COTE-COLISSON*

Quand le silence vaut consentement

Coincée entre la coupe du monde et les gesticulations de Donald Trump, l'information est passée quasi inaperçue, et n'a suscité que bien peu de réactions dans la communauté internationale.

Pourtant, à l'heure où en France on s'émeut, à juste titre, des manquements d'un système qui expliquent en partie la persistance des violences sexuelles à l'encontre des enfants, en Afghanistan un nouveau décret des talibans (article18 du Code de séparation judiciaire des époux publié le 14 mai 2026) autorise en creux le mariage des enfants et aggrave la situation déjà désastreuse des droits des filles et des femmes.
Désormais, une fillette de 8 ans peut être promise à un inconnu par un homme de sa famille.
Lorsqu'elle atteindra la puberté (avant 10 ans pour certaines) elle devra se rendre devant un tribunal pour dire qu'elle n'est pas d'accord, faute de quoi le contrat de mariage sera validé.

Pour justifier cette décision, le porte-parole des talibans, Zahibullah Mujadid, explique que beaucoup de fillettes étant trop timides ou gênées pour dire clairement si elles sont d'accord ou pas, leur silence vaut consentement.
Il faut également savoir qu'une femme désirant la dissolution de son mariage doit produire plusieurs témoignages pour justifier sa demande, tandis que les hommes peuvent le faire unilatéralement par simple déclaration.

Effacées de l'espace public (plus d'accès à l'école, interdiction d'exercer la plupart des métiers, de sortir dans la rue, de se rassembler), réduites au silence, comment pourront-elles contester des unions qu'elles n'ont pas choisies ?

S'appuyant sur une politique de persécution fondée sur le genre, l'article 18 renforce un système de tutelle masculine violant la dignité humaine des femmes.
Il met en péril leur santé, leur vie même : elles sont désormais plus nombreuses que les hommes afghans à se suicider. Les grossesses précoces ont entraîné un augmentation de 50 % de la mortalité maternelle.

VIE DE L'ASSOCIATION

PIQUE-NIQUE DE L'ALPHABÉTISATION

Mercredi 3 juin a eu lieu le traditionnel pique-nique d'été. Initialement prévue à la Plage verte, la fête s'est invitée rue Paul Talluau dans les locaux d'Itinérance à cause de la pluie. Malgré le mauvais temps, environ 100 personnes, bénéficiaires et bénévoles étaient présentes. Abondance de nourriture à partager ! Belle ambiance tout au long de la l'après-midi avec d'excellents joueurs de djembés qui ont invité à la danse ; deux Tibètains qui ont réalisé des dessins sur les tableaux d'une salle de classe et des jeux qui ont enchanté petits et grands.

Merci à tous les bénévoles pour leur investissement et leur bonne humeur !

PIQUE-NIQUE 3 JUIN 2026









